



Province de Québec  
MRC de Minganie  
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

# Avis public d'entrée en vigueur

## Règlement R-232-2024 concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée

Est par les présentes donné, par la soussignée que

Lors de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024 le conseil a adopté le règlement R-232-2024 « Règlement concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée » soit adopté par le conseil.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2024

---

Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

---

Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière